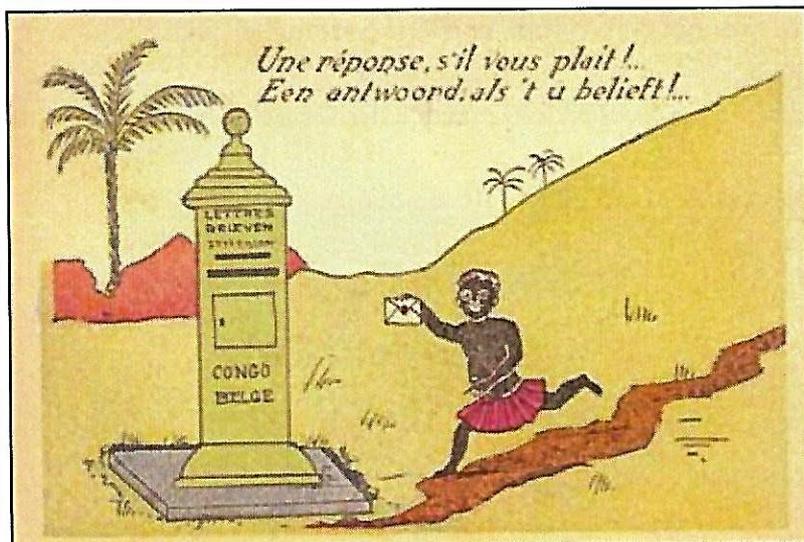


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 25 - septembre 2018

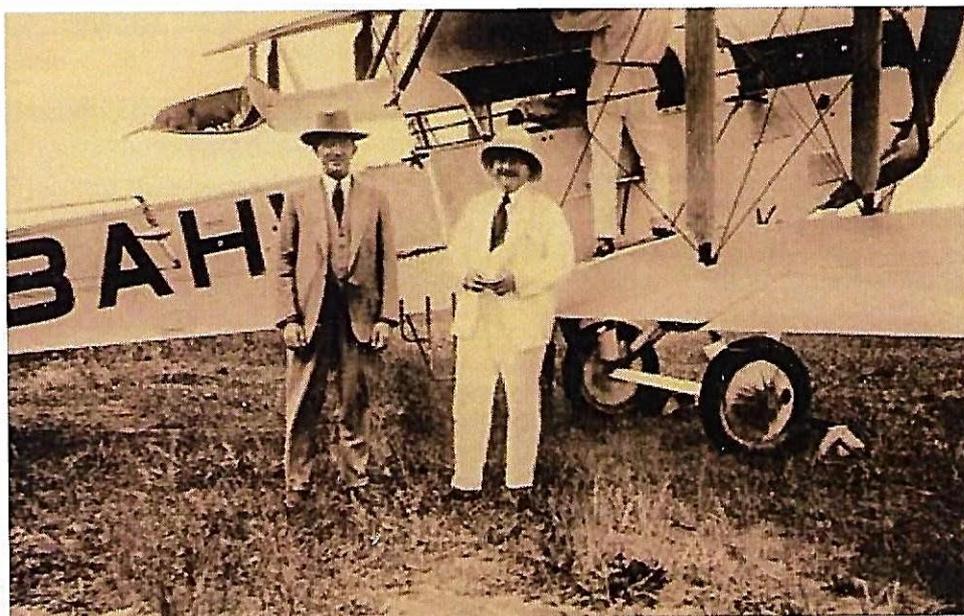
LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

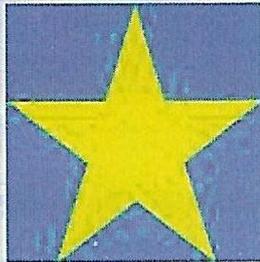
Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €



Document de la couverture : Le 18 décembre 1926, arrivée à Boma au champ d'aviation de la SABENA du De Haviland DH.50A OO-BAHV. Celui-ci transportait une passagère Mlle Eliane Hanlet et elle était accompagnée, en costume blanc, de Mr Marcel Demey, directeur du journal *l'Information Coloniale*. L'avion était piloté par Rooms.

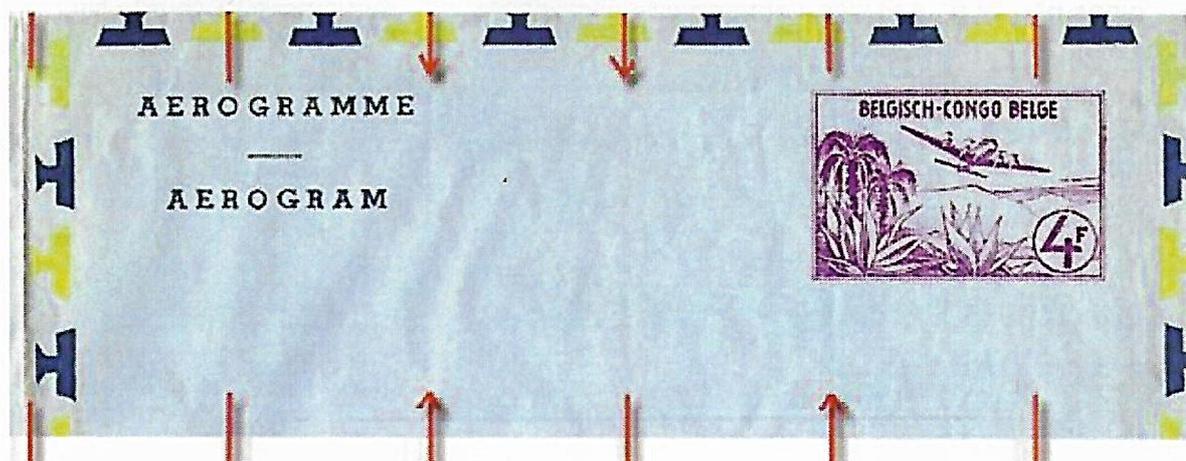
Sommaire

Aérogramme	3
L'émission de la Croix Rouge	7
25 avril 1925 - Ouverture de la 1 ^{ère} section Bas-Congo / Katanga par SABENA	14

L'aérogamme du Congo Belge

Ch. Hénuzet

Position : Vertical



Dans tous les aérogammes repris dans le catalogue Stibbe du Congo et Ruanda-Urundi et pour tous les types de papiers le filigrane se trouve aussi bien ; *horizontal ou vertical*, tout dépend comment le papier fut placé sur l'imprimante au moment de son impression.

Utilité du filigrane

Aérogamme qui a voyagé de Kwimba (près de Tshela) pour l'Allemagne et posté à TSHELA B le 29-11-1961. 10 type 8A3

On voit très bien que celui-ci a blanchi par rapport à l'aérogamme neuf et la nuance ne correspond pas au bleu.



Stibbe n° 3 Bleu



La mesure de **27,5 mm** permet de le classer comme n° 3 bleu mais trop défraîchi pour dire foncé ou clair.

Conclusions ;

Au vu de l'étude du filigrane, il est simple de classer les aérogammes.

Il suffit de différencier le filigrane à 25 mm, 28,5 mm ou 27,5 mm.

La procédure est la suivante :

- déterminer le type de filigrane - soit 25 millimètres ==> Type n° 1 (a-b-c) H ou V
- soit 28,5 millimètres ==> Type n° 2 (a-b-c) H ou V
- soit 27,5 millimètres ==> Type n° 3 (a-b-c) H ou V

Après l'étude de tous les aérogrammes consultés, nous n'avons pas rencontré de filigrane de 25 mm dans les types n° 2 et n° 3 et vice-versa pour le filigrane de 28,5 mm ainsi que pour le filigrane de 27,5 mm.

Nous pouvons déjà établir le tableau suivant en tenant compte du classement Stibbe:

KAMITUGA 22 – 8 – 55 12
Type 8A2 22 août 1955 12 (heures)



Les aérogrammes furent mis en service le 1^{er} juillet 1955.

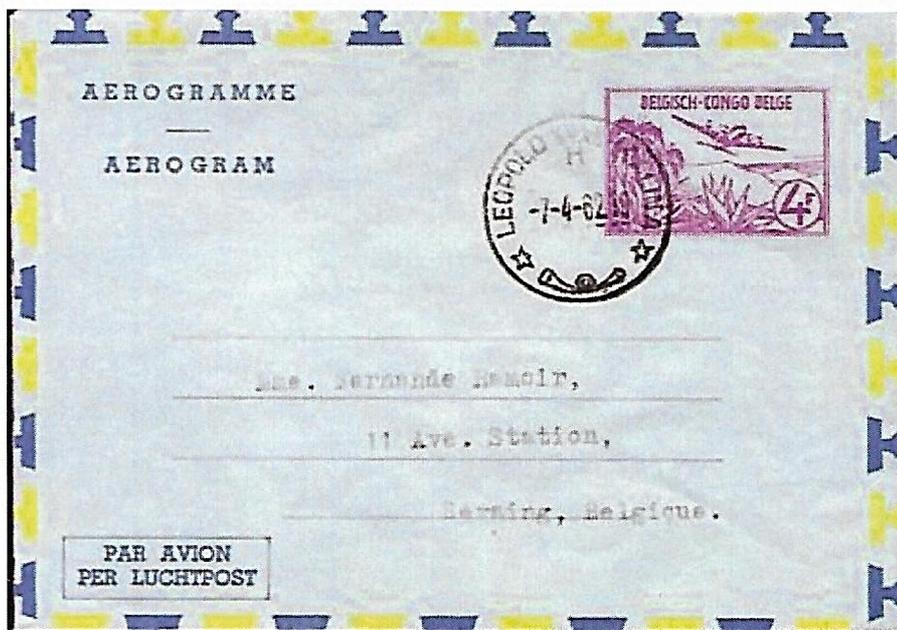
N°	FILIGRANE		COULEUR
	H	25 mm	
1a	H	25 mm	Bleu gris foncé
	V		
1b	H	25 mm	Bleu gris
	V		
1c	H	25 mm	Bleu vert
	V		
2a	H	28,5 mm	Turquoise
	V		
2b	H	28,5 mm	Turquoise clair
	V		
2c	H	28,5 mm	Turquoise jaune
	V		
3a	H	27,5 mm	Bleu
	V		
3b	H	27,5 mm	Bleu gris
	V		
3c	H	27,5 mm	Bleu clair
	V		

L'arrêté prévoyait la mise hors cours des aérogrammes le 31 août 1960 pour le Congo. Suite au manque de nouveaux aérogrammes, la décision fut abrogée et ceux-ci continuèrent à être utilisés, au moins jusqu'au 1^{er} Juillet 1962, date à laquelle les territoires du Ruanda et de l'Urundi furent scindés pour devenir le RWANDA et le BURUNDI.

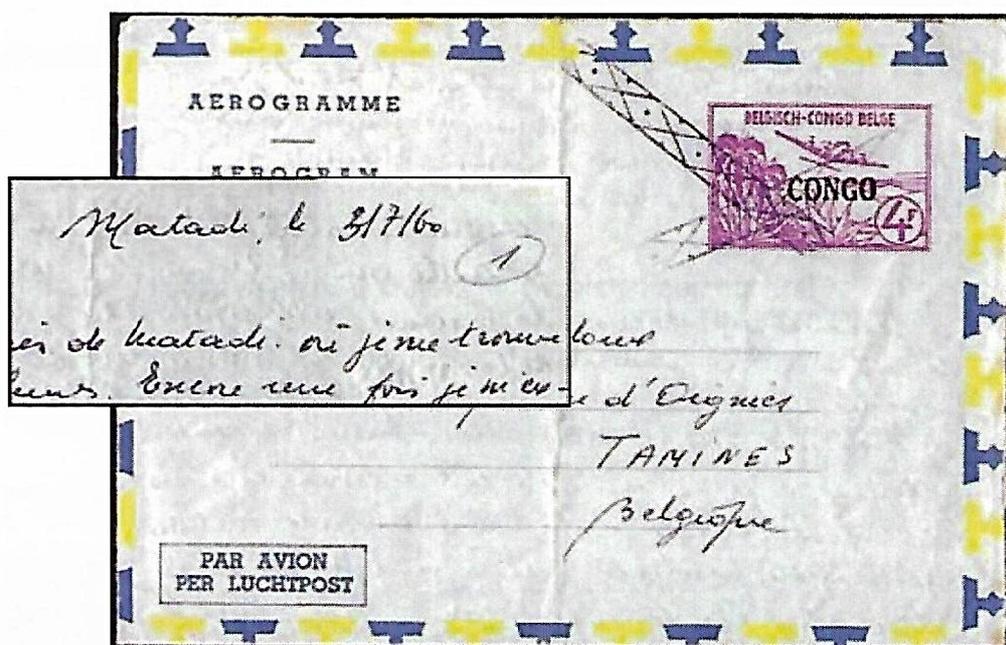
VILLE

N° 3 b H oblitération de LEOPOLD STADT KALINA -7-4-62 10

H



Dès le début de l'Indépendance du 30 Juin 1960, on trouve des aéogrammes munis de la surcharge « CONGO »



N° 5 (n° 3) b H, écrit à MATADI le 3/7/1960, et annulé par la roulette à l'arrivée.

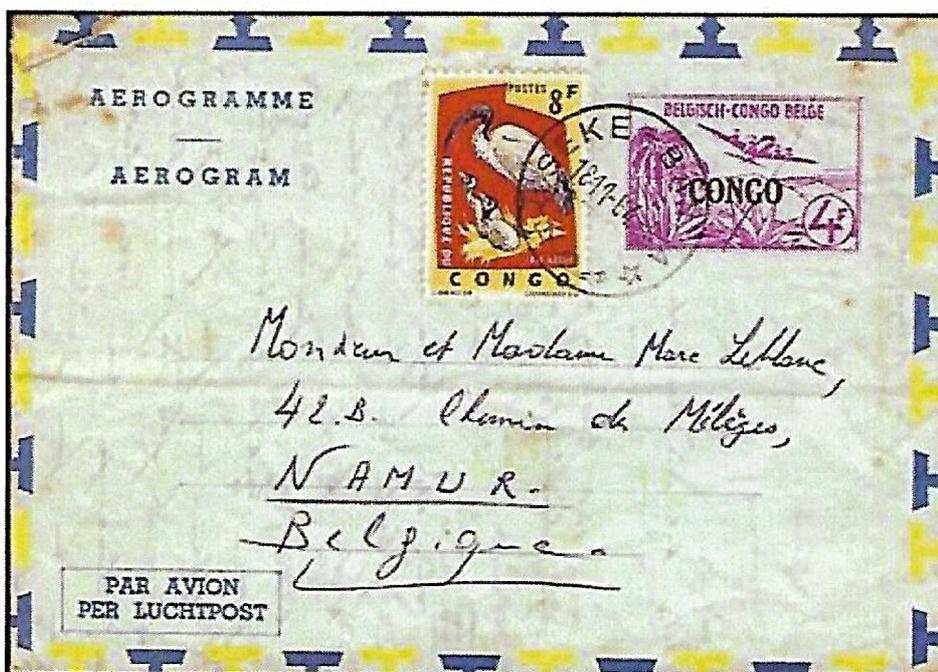


Fig. 1 Utilisation après la naissance de la République du Congo et avec complément d'affranchissement, timbre à 8 F (COB n° 492) République du Congo. N° 4 (n° 2) c H oblitération SEKE - BANZA 18-11-64 9

Le document, fig. 1, nous amène aux aérogrammes surchargés sur l'aérogramme à 4 francs du Congo Belge.

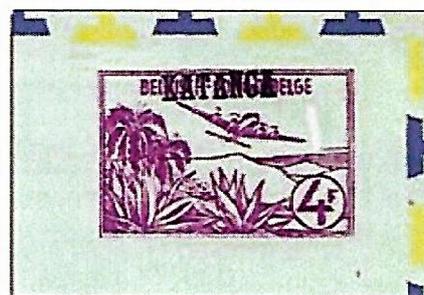
Il existe 2 types de surcharges différentes et qui sont « **CONGO** » et « **KATANGA** ».



Ce sont des cachets qui furent appliqués à la main, composteur mécanique pour celle de « **CONGO** » cachet en caoutchouc pour celle de « **KATANGA** » et apposée sur la vignette à 4 francs au centre et sous l'avion pour la surcharge « **CONGO** ».

Par contre celle du « **KATANGA** » va être apposée sur la légende de la vignette « **BELGISCH-CONGO BELGE** »

Bien sûr, comme toutes surcharges apposées à la main et malgré une apparente rigueur dans le travail, on peut toujours trouver de petits déplacements linéaires ou verticaux.



L'émission Croix Rouge du 29 juillet 1944 (suite)

Ch. Hénuzet

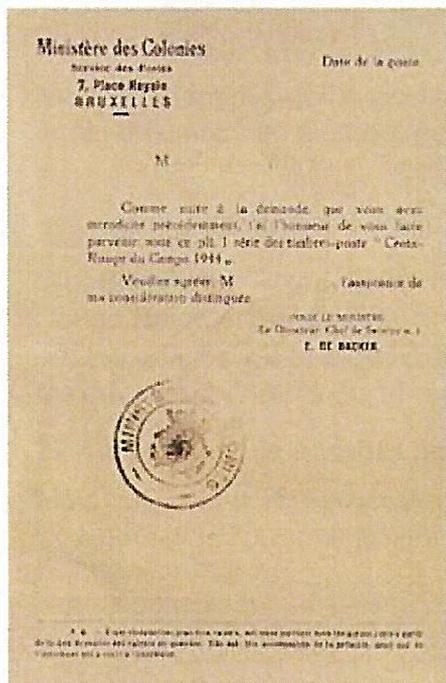
Après la première partie publiée dans le cahier n° 22, nous avons eu le plaisir d'avoir de nombreuses réactions et nous vous en remercions. Nous avons également tenu compte des infos et nous vous les ferons partager dans cette 2ème partie.

La ou les séries commandées étaient livrées par le biais du Ministère des Colonies à Bruxelles.

Ci-contre le formulaire envoyé aux demandeurs, une fois les timbres reçus

par le Ministère.

L'envoi était réalisé par lettre recommandée et avec la franchise postale.



Cachet de départ IXELLES 7/XII/1945

Cette émission comme toutes émissions comportent aussi des variétés et celles-ci ne se rencontrent pas fréquemment. L'intérêt des variétés est dans le cas de cette émission portée sur la surcharge appliquée aux timbres.

Surcharge : typographique rouge par l'imprimerie du Gouvernement à Léopoldville.

Il est intéressant de bien faire attention de ne pas faire d'amalgame entre variété et curiosité, nous voyons souvent que c'est une vérité, aussi nous allons profiter de cette occasion pour rappeler la différence entre les deux.

Variété ; le dictionnaire dit ; □ État de ce qui est varié, diversité.

En philatélie il s'agit soit d'un « défaut – erreur – ajout – manque - ... » sur la gravure du timbre (ou tout autre système de reproduction du timbre : Typo – Hélio - ...) ou dans ce cas-ci sur la surcharge et qui est systématique tout au long du tirage et se situe systématiquement toujours aux mêmes endroits.

Curiosité ; c'est tout le contraire de la variété il s'agit bien d'un « défaut – erreur – ajout – manque - ... » mais qui n'est que passager ou momentané et jamais aux mêmes endroits.

Ce petit rappel étant fait nous commencerons par les variétés du Congo et ensuite le Ruanda-Urundi. Les curiosités suivront ensuite.

Pour une meilleure compréhension, il est déjà intéressant de signaler qu'il existe au moins **un jeu de feuille complet** pour la série du Congo (COB 270/273). Mais ceci nous amène à faire une remarque importante ; quand on contrôle le bien-fondé d'une variété, il est nécessaire d'avoir pu le faire sur au moins 2 voire 3 feuilles ou des fragments avec des bords de feuilles qui permettent de situer avec exactitude la position des timbres. Dans le cas des surcharges Croix-Rouge, là est la difficulté vu qu'il n'était pas « possible » de se procurer plus de 3 séries maximum. Pour le cas de la surcharge V1 pas de souci, nous le verrons plus loin, mais dans le cas de la V2, nous cherchons toujours des infos afin d'enlever tout doute sur sa position.

VARIETE

Congo Belge

Pour le Congo Belge, le COB reprend 2 variétés pour le timbre n° 272.

V1 = « Au profit de la **Roode Kruis** » en lieu et place de « Croix rouge » position 20.



V2 = sans le mot « TEN » Il s'agit bien d'une variété mais nous ne pouvons pas à l'heure actuelle confirmer sa position. Il est déjà certain qu'elle se situe dans la bande verticale côté gauche de la feuille. Ci-contre deux fois la variété et dont l'une est bord de feuille gauche.



Col. N. Maroit

Col. B. Lockhart

Ruanda – Urundi

Pour le Ruanda- Urundi, le COB reprend 2 variétés, une pour le 151 et une pour le 153 et elles consistent en une erreur de surcharge.

En effet lors de la fabrication de la surcharge pour respecter la loi, celle-ci devait être bilingue ; français / néerlandaise ou néerlandaise / française. Comme 4 timbres étaient surchargés, 2 étaient à prédominance Fr/Nl n° 150 /152 et 2 Nl/Fr n°151/153.

Prédominance signifie ; soit d'abord la légende en français et puis néerlandaise ou vice versa

N° 151



Prédominance néerlandaise



N° 151 Dr (Erreur)

Prédominance française

N° 153



Prédominance néerlandaise



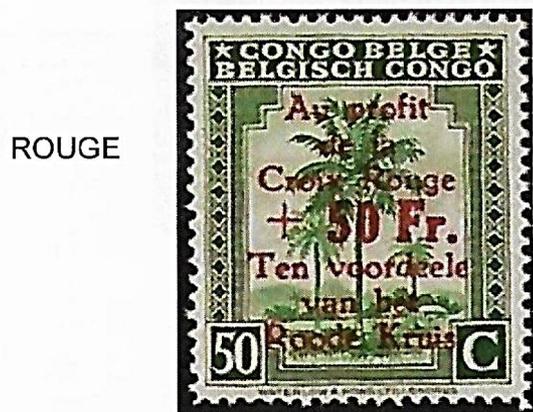
N° 153 Dr (Erreur)

Prédominance française

CURIOSITES

Couleur : celle-ci définie par l'arrêté est **rouge**, mais il existe très souvent des nuances dans les couleurs et ici la plus marquante est le « **vermillon** ».

On la trouve sur la plupart des valeurs des deux séries.



La nuance vermillon est par rapport au rouge plus « rose » et la valeur à 50 F. ou 100 F est moins prononcée que dans le rouge.

ROUGE

VERMILLON





Absence :

Manque le point rouge après la valeur du 100 Fr sur le timbre du milieu



Col. P. Maselis

Il peut également être question d'un manque d'impression de la surcharge plus ou moins prononcé.



Déplacement de la surcharge :

Ici, on a un déplacement vertical vers le haut et légèrement vers la gauche.



Vers le bas

Vers le haut à gauche et en allant vers la droite elle descend de travers vers le bas. Ils peuvent également être plus ou moins prononcés dans les 4 sens.



On distingue le fond des chiffres 100 Fr.



fig. 1



Ne possédant pas de feuilles en suffisance ou de grand fragment, il est difficile de donner des affirmations, mais un élément pourrait donner matière à discussion et donner une piste de travail.

22432 (fig. 1)

D'après l'Arrêté Royal du 10 mai 1947, le nombre de **séries indivisibles** de timbres-poste du Congo Belge et du Ruanda-Urundi de l'émission « Croix-Rouge du Congo », d'abord fixé à **10 000** par les articles 1,2 et 5 de l'Arrêté du 29 juillet 1944 puis majoré jusqu'à concurrence de **24 000** maximum par l'Arrêté du 14 mars 1945 est arrêté définitivement à **22 432**.

22 432 est bien le nombre de séries vendues au prix de 714 francs !

Mais que sont donc devenues les 1 568 séries imprimées et non vendues par souscription ? Pourquoi le COB renseigne-t-il un tirage de 22 432 pour le Congo Belge et 24 000 pour le Ruanda-Urundi ?

Nous connaissons une série complète en feuille entière de 100 timbres.

Nous connaissons plusieurs séries en bloc de quatre et de six.

Le produit net de la surtaxe des timbres-poste visé à l'article premier sera mis à la disposition de la Croix-Rouge du Congo Belge.

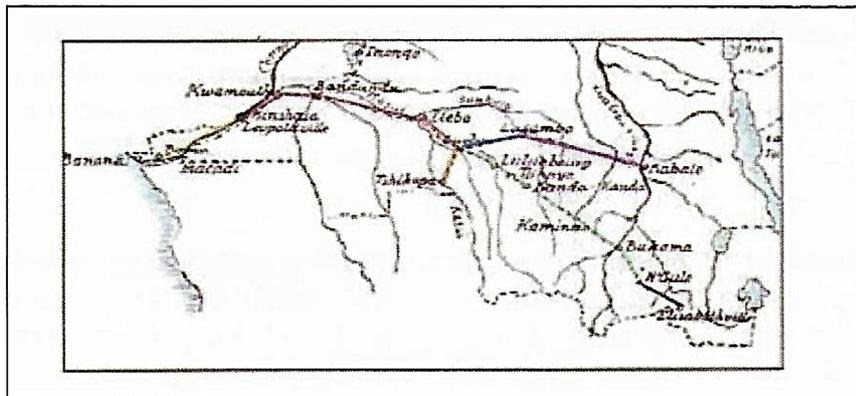
25 avril 1925

Ouverture de la 1^{ère} section Bas-Congo / Katanga par SABENA

J. P. Flamand

Historique : grâce aux nouveaux avions Handley Page dont un exemplaire fut amené par Thieffry le 3 avril 1925, la première section Kinshasa/Luebo, longue de 850 km, (en rouge sur la carte) est inaugurée par un vol expérimental le 25 avril 1925.

Cette liaison deviendra régulière à partir du 6 juin 1925. Elle dessert les centres de Kwamouth/Bandundu et Ilebo (Port Franqui).



27 avril 1925 – Luebo / Léopoldville
Première liaison aérienne



Carte-vue n° 78 (Elisabethville : le golf) oblitérée à LUEBO le 27 IIII 25.-12 h

Transportée probablement par un des participants du vol aller car mention manuscrite « **Premier avion de Léo à Luebo** » du 25 avril et qui l'a remise au bureau de poste de Luebo afin d'être transportée sur le vol retour. Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE le 28-4-25.12 h

Tarif : carte illustrée en service intérieur = 0.15 F, l'affranchissement est trop élevé et le timbre PA à 2.00 F n'a été rajouté que pour expédier le document comme exprès (1.00 F de taxe d'exprès) et donc par avion.

La ligne Bas-Congo/Katanga fut dénommée: "**Ligne Aérienne Roi Albert**", avec l'autorisation du Roi.

20 novembre 1925 - Luebo / Léopoldville



Lettre oblitérée à LUEBO le 20 XI 25- 8 h. Arrivée à Léopoldville, elle a été transportée par chemin de fer jusqu'à Boma où elle prend le **28 novembre** le bateau de la C. M. B. "**Anversville 2**" pour la Belgique. Celui-ci est arrivé à Anvers le 17 décembre 1925.

Cachet d'arrivée à STEENDORP le 18 XII 25.6-7 h

Tarif : lettre pour la Belgique 0.50 F + 1.00 F de taxe d'Express (*) = 1.50 F.

(*) du 6/6/25 au 31/12/27 aucune surtaxe aérienne ne fut exigée sur la ligne Boma/Elisabethville ; mais la mention « Express » était remplacée de plus en plus souvent par la mention « AVION » ou « Par Avion » encadrée ou non.

9 février 1926

Ouverture de la 2^{ème} section Bas-Congo / Katanga par SABENA

Historique : le 9 février 1926, c'est l'ouverture d'une 2^{ème} section, Luebo/N'Gule,

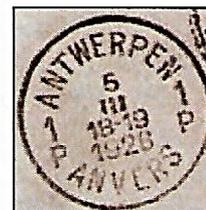
Longue elle aussi de 850 km. Cette section dessert les centres de Kanda-Kanda, Kamina et Bukama (*en vert sur la carte*). Depuis le début de l'exploitation de la ligne, un vol dans les deux directions était organisé environ toutes les 3 semaines, en correspondance avec les bateaux de la C.M.B.C. à Boma.

Avion : Handley Page O-BAHO « *Princesse Marie-José* ». **Pilote** : Roger.

12 février 1926 - 1^{ère} liaison aérienne Bukama / Léopoldville



Lettre recommandée oblitérée à BUKAMA le 11-2-26.



Cachet spécial noir rectangulaire. Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE 1 le 13-2-26.-16 h. Arrivée à Léopoldville, elle a été transportée par chemin de fer jusqu'à Boma où elle a pris le 17 février le bateau de la C.M.B. "*Elisabethville 2*" pour la Belgique. Celui-ci est arrivé à Anvers le 5 mars. Cachet d'arrivée à ANVERS le 5.III.26.18-19 h

Tarif : lettre pour la Belgique 0.50 F + 1.00 F de taxe de recommandation

+ 1.00 F de taxe d'Express = 2.50 F.

17 avril 1926 – Likasi / N'Gule / Léopoldville / Anvers

24 août 1926 – Bukama / Léopoldville / Anvers



- 1) lettre recommandée oblitérée à LIKASI le 17-4-26.10 h
Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE le 10-5-26.-13 h (verso).
- 2) lettre recommandée oblitérée à BUKAMA le 24-8-26.-10 h
Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE le 7-9-26.-10 h (verso)
Transportées par bateau de Boma à Anvers.

Tarif : lettre pour la Belgique 0.50 F + 1.00 F de taxe de recommandation + 1.00 F de surtaxe aérienne utilisée comme taxe d'express (superflu) = 2.50 F



20 mai 1927

Ouverture de la 3^{ème} section Bas-Congo / Katanga par SABENA

Historique : le 20 mai 1927, c'est l'ouverture de la 3^{ème} section N'Gule/Elisabethville

(en noir sur la carte) lors d'un vol expérimental.

Le 21 mai, cet avion quitte Elisabethville et rejoint Léopoldville le 22 mai. Ce même 21 mai, un autre avion quitte Léopoldville pour atterrir à Elisabethville le 23 mai.

7 juin 1927 - Elisabethville/Léopoldville



Lettre recommandée oblitérée à ELISABETHVILLE le 7-6-27.-10 h

Transportée par la nouvelle ligne sur son trajet retour probablement lors de la 2^{ème} liaison Elisabethville/Léopoldville. Mention manuscrite au crayon



« **Par Avion** » probablement inscrite par le postier pour signifier le caractère **exprès** de l'envoi ; pas encore de cachet AVION disponible ! Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE 1 du 10-6-27.-8 h ce qui correspondant au temps utilisé pour effectuer en avion ce trajet à cette époque (2 jours et demi).

Tarif : lettre pour l'intérieur 1.00 F + 0.60 F (+ de 20 g) + 1.50 F de taxe de recommandation = 3.10 F. L'affranchissement est insuffisant de 0.10 F.

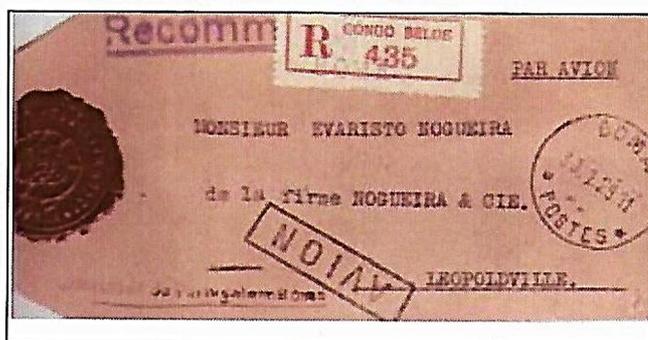
Ouverture de la ligne aérienne SABENA Boma / Léopoldville

Historique : l'ouverture de la ligne Boma/Léopoldville longue de 350 km (en jaune sur la carte) fut inaugurée le **8 juin 1926**. Elle ne transportait que les lettres.

Ce n'est qu'à partir du **13 novembre 1926** que tout le courrier fut transporté par avion.

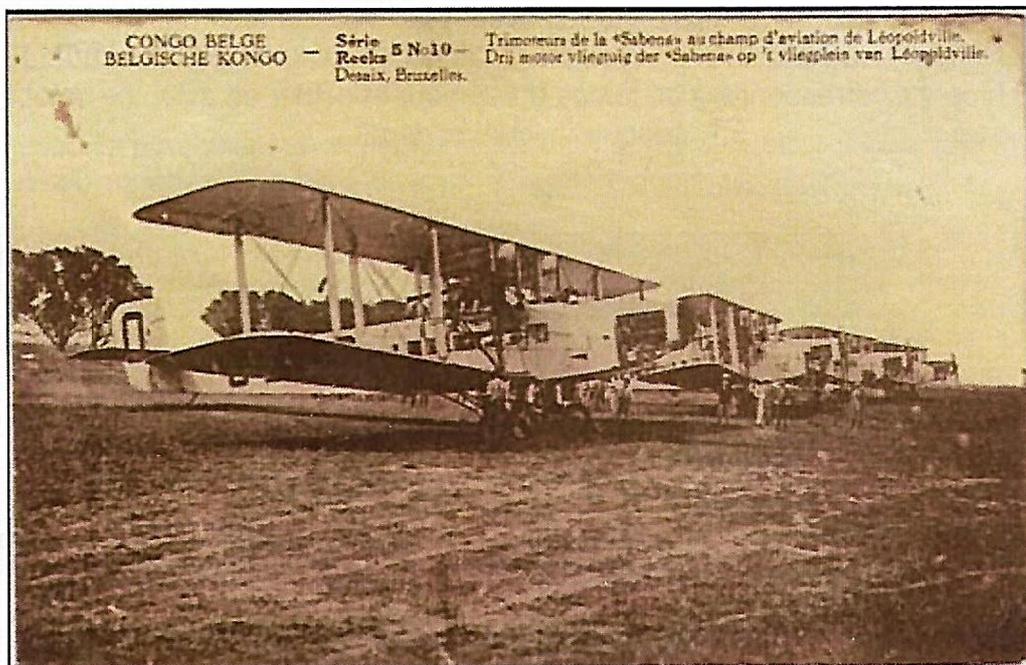
Avion : trimoteur Handley Page W8-F OO-BHS. **Pilote** : Rooms et mécanicien Clément.

30 janvier 1929 – Boma / Léopoldville

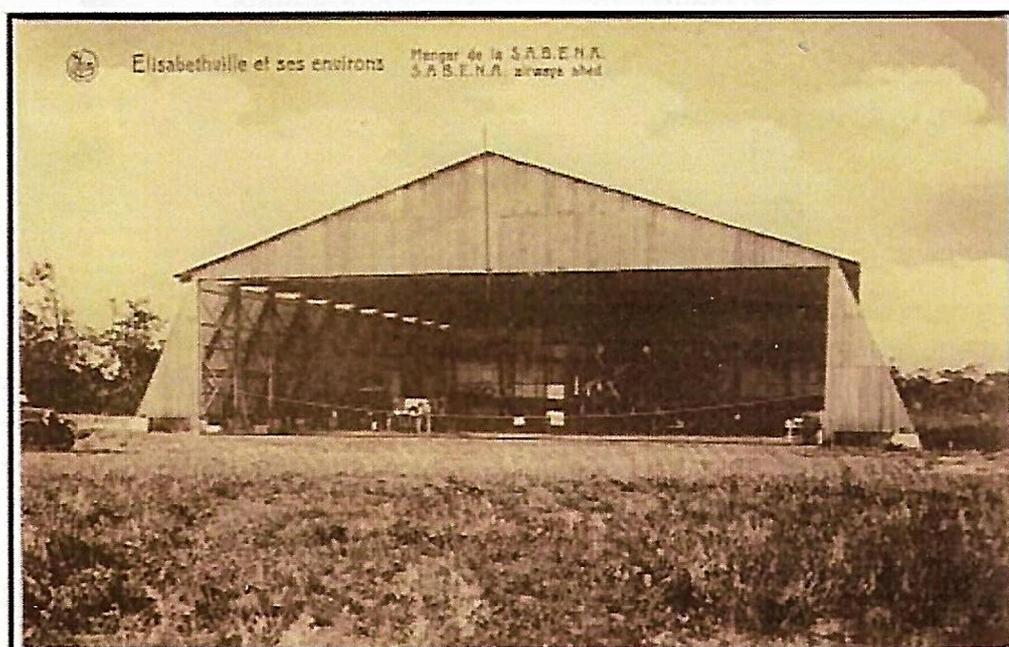


Etiquette de colis recommandé à BOMA le 30-1-29.-11 h.





4 Handley-Page W8-F sur le champ d'aviation de Léopoldville



Hangar de la SABENA à Elisabethville

La liaison postale régulière Boma/Elisabethville (2.275 km) et retour fut exploitée par un vol dans les deux directions tous les 17 jours environ en correspondance avec les bateaux de la C. M. B. C. au départ et à l'arrivée à Boma.